

BUDGET MODE D'EMPLOI

Appel à projets fOCsi Fonds Occitanie pour la solidarité internationale

Le modèle de budget est à télécharger sur le site d'Occitanie Coopération ou directement via le formulaire du Portail Solidaire. Une fois rempli, il est à joindre sur le Portail Solidaire via la rubrique prévue à cet effet.

Le budget est une partie indispensable à la présentation d'un projet. Il permet une analyse du montage financier du projet et de chiffrer la mise en œuvre des activités.

Les éléments du budget doivent être en cohérence avec la partie narrative de votre projet et les activités décrites. **Le jury ne doit pas y découvrir de nouveaux éléments.**

Le budget doit être **équilibré, réaliste et crédible** selon les capacités opérationnelles et financières de l'association. **Les différentes lignes de dépenses et ressources doivent être équilibrées et toutes les dépenses liées au projet doivent être renseignées dans le budget** (y compris les coûts liés éventuellement au suivi-évaluation).

Le jury y accordera une attention particulière, ainsi, nous attirons votre **attention sur les critères d'inéligibilité et d'éligibilité des dépenses** :

✗ Non autorisé	✓ Attendus
✗ Un budget <u>pas</u> équilibré	✓ "Total dépenses = Total ressources" et les valorisations doivent être identiques en dépenses et en ressources
✗ Demander un financement inférieur à 10 000 € et supérieur à 20 000 €	✓ fOCsi prévoit un soutien financier entre 10 000 € minimum et 20 000 € maximum . Le soutien financier représente au maximum 70% du budget total du projet (valorisations incluses). Ce pourcentage est calculé sur les dépenses éligibles dans le cadre de l'appel à projets.

<p>✗ Ne pas prévoir de cofinancement</p>	<p>✓ Il est nécessaire d'avoir au minimum 30% de cofinancement.</p> <p>Les cofinancements peuvent être sous la forme d'apport en fonds propres, de financements de partenaires ou de valorisations.</p>
<p>✗ Inclure des dépenses réalisées <u>hors</u> de la période d'éligibilité des dépenses</p>	<p>✓ La période d'éligibilité des dépenses est comprise entre le 1 janvier 2025 et le 30 juin 2027.</p>

Autres dépenses non éligibles¹ :

- ✗ l'achat en France et l'envoi international de médicaments ;
- ✗ le financement d'actions de volontariat ou de chantiers de jeunes ou d'étudiants ;
- ✗ des activités de micro-finance : micro-épargne, micro-crédit, micro-assurance ;
- ✗ l'envoi de fournitures et l'acheminement de matériel à l'international ;
- ✗ l'achat de véhicules.

⚠ ATTENTION : Bien qu'elles soient non éligibles, ces dépenses peuvent néanmoins être mentionnées dans le budget du projet, mais elles doivent être couvertes par un autre dispositif financier ou par les fonds propres de l'association et **seront exclues de l'assiette éligible pour le calcul de la dotation.**

Ce budget projet est différent du budget de structure.

Le budget structure correspond en effet à la somme des budgets des projets de la structure ajoutée au budget nécessaire à son fonctionnement pour une période donnée, soit le budget global de l'association.

¹ Cf le règlement de l'Appel à projets fOCsi

Comment utiliser le modèle de budget ?

Le modèle de budget que nous mettons à votre disposition prévoit le calcul automatique des pourcentages et des montants en euros. Cela-dit, **restez vigilants à leur cohérence et aux erreurs de formules.**

Ainsi, il est demandé de mettre une quantité et un prix unitaire pour chaque ligne de dépense. Dans la colonne "commentaires", nous vous invitons à préciser le mode de calcul (nombre de jours ou forfait par exemple) et le lien avec les activités.

Une distinction est souhaitée entre les dépenses de l'association française et celles prévues pour le pays d'intervention entourées en rouge ci-dessous.

→ **Pensez à différencier les dépenses de votre structure et celles qui devront être engagées dans le pays d'intervention** dans le cadre de votre projet.

Conseil : dans le narratif, pensez à expliquer la logique qui sous-tend la répartition du budget entre les actions de l'association française en Occitanie et celles dans le pays d'intervention. Pour rappel, l'essentiel du budget doit être consacré au développement du projet sur place et à sa réalisation dans le pays d'intervention.

Une part maximale de 30% du montant total des charges et ressources prévisionnelles hors valorisation pourra concerner les frais engagés par l'association française pour des actions en Occitanie.

Dépenses					
Nature	Nombre	Prix unitaire (EUR)	Prévisionnel		Montant (EUR)
				%	Commentaires (détails calculs et liens avec activités,...)
Pour l'association française					
Frais de fonctionnement de l'association			0,00 €	#DIV/0!	10 % maximum du budget hors valorisation
			0,00 €	#DIV/0!	
Total association en France			0,00 €	#DIV/0!	30 % maximum du budget total (hors valorisation)
Pour le pays d'intervention					
Fournitures administratives et petits équipements [comptes 60]			0,00 €	#DIV/0!	
			0,00 €	#DIV/0!	
Total des dépenses pays d'intervention hors valorisation			0,00 €	#DIV/0!	Part du budget total des dépenses réelles (hors valorisation)
Total des dépenses hors valorisation			0,00 €	#DIV/0!	Part du budget total (valorisation comprise)

À quoi correspondent les frais de fonctionnement de l'association française ?

Les **frais de fonctionnement** correspondent aux charges fixes nécessaires au fonctionnement de l'association durant l'année. Il s'agit par exemple des loyers, salaires du personnel permanent non dédié au projet, assurance, etc.

Ces frais doivent rester **minoritaires, et raisonnables**. Dans le cadre de l'appel à projets, ils doivent représenter **au maximum 10% du budget total hors valorisation**.

La **prise en charge de déplacements internationaux** (billets, visa, frais sur place, etc.) des membres de l'association française est possible dans la **limite de 10% du budget total du projet** hors valorisation.

À quoi correspondent les ressources ?

Les **ressources** concernent l'ensemble des financements qui concourent au projet. Elles sont réparties en plusieurs catégories : soutien sollicité auprès de fOCsi et les autres bailleurs publics, privés, autres financements et apports en fonds propres.

Il est demandé de préciser leur "état". Pour cela, il vous faudra cliquer sur la cellule dans la colonne "acquis / sollicité" pour voir le menu déroulant et choisir "à solliciter"; "sollicités", ou "acquis".

Pour chaque ressource déclarée "acquise", vous devez joindre un justificatif en annexe.

Nature	Ressources		Montant (EUR)	
	Prévisionnel	%	Acquis/sollicité	Commentaires
Fonds Occitanie pour la solidarité internationale - fOCsi	0,00 €	#DIV/0!		70 % maximum du budget total valorisations incluses
Fonds Occitanie pour la solidarité internationale - fOCsi	0,00 €	#DIV/0!		
Financements publics	0,00 €	#DIV/0!	sollicité	
	0,00 €	#DIV/0!	acquis	
	0,00 €	#DIV/0!	à solliciter	
	0,00 €	#DIV/0!		
	0,00 €	#DIV/0!		
	0,00 €	#DIV/0!		

Que renseigner dans la colonne “commentaires”?

Pour chaque ligne budgétaire, le jury doit pouvoir comprendre d'où viennent les chiffres annoncés. Il est important qu'ils soient toujours expliqués et détaillés. Si vous avez un devis, indiquez-le dans la case “commentaires” et ajoutez-le en annexe.

Ainsi dans la colonne “commentaires”, nous vous invitons à **préciser le mode de calcul** (nombre de jours ou forfait par exemple) et le **lien avec les activités**.

Exemple : 20 € x 10 participants x 5 sessions / 100 € x 20 jours x 2 personnes

Pourquoi valoriser les contributions volontaires ?

Les valorisations correspondent aux contributions volontaires en nature et non financières (sans flux financiers et comptables). Elles incluent le bénévolat ainsi que les biens et services fournis gracieusement (terrain, main d'œuvre, dons de matériels, etc.).

Le temps de bénévolat français et local que vous allez passer sur le projet ne doit pas être oublié. Il s'agit d'évaluer ce que cela aurait coûté si vous aviez payé le travail effectué par ces bénévoles. *En France, cette valorisation s'effectue sur la base de 40 € / heure. Si vous n'êtes pas expert.e de la thématique, le SMIC horaire est une bonne référence.*

La valorisation des biens, services ou don en nature correspond à la valeur marchande de tout bien ou tout service, effectué ou mis à disposition gracieusement par un partenaire.

Les contributions valorisées doivent être **équilibrées** et **indiquées en dépenses et en ressources** dans le budget.

Le montant total des valorisations permet de se rendre compte de l'implication de partenaires dans votre projet ici et là-bas, et d'être au plus près de la réalité du coût total de votre projet. Elles sont **plafonnées à 25% du budget total du projet**.

Remplissage : les montants indiqués en dépenses se répercutent automatiquement dans la partie ressources.

Valorisation / dépense en nature			
Bénévolat de l'association française		0,00 €	#DIV/0!
Mise à disposition de biens et services de l'association française		0,00 €	#DIV/0!
Mise à disposition de personnel par les partenaires locaux		0,00 €	#DIV/0!
Mise à disposition de biens et services par les partenaires locaux		0,00 €	#DIV/0!
Total valorisation		0,00 €	#DIV/0!
Total général des dépenses		0,00 €	#DIV/0!

Valorisation / ressource en nature			
Bénévolat de l'association française	0,00 €	#DIV/0!	
Mise à disposition de biens et services de l'association française	0,00 €	#DIV/0!	
Mise à disposition de personnel par les partenaires locaux	0,00 €	#DIV/0!	
Mise à disposition de biens et services par les partenaires locaux	0,00 €	#DIV/0!	
Total valorisation	0,00 €	#DIV/0!	25 % maximum du budget total
Total général des ressources	0,00 €	#DIV/0!	

Descriptif des lignes de dépenses : types de dépenses éligibles et justificatifs attendus pour chaque ligne.

Pour rappel, les lauréats s'engagent à justifier l'utilisation des fonds (transmission d'un budget réalisé et d'un relevé de dépenses) et à fournir à Occitanie Coopération, lors du bilan final, les factures pour des dépenses supérieures à 100 €. Pour des dépenses inférieures à 100 €, les lauréats s'engagent à conserver les justificatifs qui pourront être demandés.

Les exemples de dépenses ci-dessous sont à titre indicatif et à adapter en fonction de chaque projet :

Désignation	Explications (exemples)	Justificatifs recevables
Pour l'association en France dans la limite de 30% maximum du budget total du projet (hors valorisation)		
Fournitures et prestations spécifiques au projet	<p>= achats de fournitures ou de prestations spécifiques au projet réalisés par l'association française pour mener des actions en Occitanie.</p> <p><i>Exemples : outils pédagogiques pour mener des actions de sensibilisation, achat de denrées alimentaires, etc.</i></p> <p>A noter : l'achat de fournitures administratives pour le fonctionnement courant de l'association ne doit pas être indiqué dans cette rubrique. Ces dépenses doivent être comptabilisées dans la rubrique "frais de fonctionnement".</p>	<p>Facture Note de frais / note de remboursement</p>
Frais de déplacements	<p>= frais de déplacements et de missions des membres de l'association engagés dans le cadre du projet en Occitanie principalement.</p> <p><i>Exemples : déplacements liés aux formations, échanges collectifs avec Occitanie Coopération ou d'autres partenaires, ainsi qu'à l'organisation d'évènements en lien avec le projet</i></p> <p>A noter : la prise en charge des déplacements internationaux (billets, visa,</p>	<p>Note de frais kilométrique / note de remboursement Facture (péage, parking, repas, hébergement)</p>

	etc.) des membres de l'association française peut être éligible dans la limite de 10% du budget du projet (hors valorisation). Une attention particulière sera portée à ces dépenses.	
Frais de communication liés au projet	= frais liés à la valorisation du projet et/ou à l'organisation d'événements en France. <i>Exemples : graphisme, réalisation d'une exposition, etc.</i>	Facture Note d'honoraire
Charges de personnels	= rémunérations et cotisations des salariés, et indemnités des volontaires de l'association au prorata du temps passé sur le projet. <i>Exemples : temps RH de suivi et de coordination du projet d'un salarié de l'association en Occitanie, frais de stage.</i> A noter: l'indemnisation des volontaires n'est pas éligible si elle est déjà prise en charge par un autre organisme.	Bulletin de salaire Attestation de travail Avis de versement d'indemnités
Frais de fonctionnement de l'association	= frais courants de l'association plafonnés à 10% du budget total du projet (hors valorisation). <i>Exemples : frais liés aux transferts et frais financiers, achat de fournitures administratives, loyers, assurances, RH non dédiées au projet, etc.</i>	Pas de justificatif nécessaire
Pour le pays d'intervention		
Fournitures administratives et petits équipements	= achats divers pour mener les activités du projet (hors frais d'organisation d'événements). <i>Exemples : l'achat de graines, semis, fournitures scolaires, livres, petit matériel agricole, etc.</i>	Facture
Frais d'organisation d'événements publics	= achats et frais engagés pour l'organisation d'événements publics dans le pays	Facture

	<p>d'intervention.</p> <p><i>Exemples: restauration, matériel de sensibilisation, etc. (hors frais de communication).</i></p>	
Frais d'infrastructure ou achat de matériel	<p>= frais d'infrastructure et/ou achats de matériels liés à la mise en œuvre des activités.</p> <p><i>Exemples : construction d'un bâtiment, aménagement d'un bâtiment, achat de matériel d'irrigation, etc.</i></p>	Facture
Location de salle et de matériel	<p>= location de salle et de matériel pour la mise en place du projet ou l'organisation de réunions de mobilisation.</p> <p><i>Exemples : location de petit matériel agricole, projecteur, salle de réunion, etc.</i></p>	Facture
Prestation locale de service externe	<p>= prestations confiées à des intervenants extérieurs pour mener les activités non réalisées en direct par le partenaire local.</p> <p><i>Exemples : formateurs, artistes, traiteurs, etc.</i></p>	Facture Note d'honoraire Note de frais / note de remboursement
Frais de déplacement des partenaires locaux	<p>= frais de déplacement liés à la mise en place des activités sur place (action dans les villages, etc.) ou au développement de partenariats.</p> <p><i>Exemples : frais de taxis, location de voiture, etc.</i></p> <p>A noter: les frais de subsistance des volontaires sur place peuvent être éligibles (frais liés au logement et à l'alimentation) si non pris en charge par un autre dispositif.</p>	Note de frais kilométrique Facture (péage, parking, repas, hébergement)
Frais de communication engagés localement	<p>= frais de communication liés aux événements publics organisés sur place et à la valorisation du projet.</p> <p><i>Exemples : impressions et diffusion d'affiches, de photos, annonce dans les médias locaux, etc.</i></p>	Facture Note d'honoraire

Frais de personnel local mobilisé	= temps RH pour la mise en œuvre des activités au prorata du temps passé sur le projet par le personnel local. <i>A noter : l'indemnisation des volontaires n'est pas éligible si elle est déjà prise en charge par un autre organisme.</i>	Bulletin de salaire Attestation de travail Avis de versement d'indemnité
Suivi / évaluation	= frais engagés dans le cadre du projet non ventilables dans les autres groupes de dépenses.	Facture Note de frais, etc.
Pour l'association française et le partenaire local		
Contributions valorisées	= contributions en nature (bénévolat et mise à disposition de biens et services, sans flux financiers et comptables) apportées par l'association française, le partenaire local ou les partenaires opérationnels du projet pour la réalisation du projet. <i>Exemples : prêt de salles, réalisation d'une activité par un bénévole, dons de semis par un partenaire local, etc.</i> A noter : En France, la valorisation du bénévolat est plafonnée à 40 euros de l'heure. Dans le pays d'intervention, le montant de valorisation du bénévolat doit être estimé en fonction du coût horaire moyen local.	Attestation de valorisation de bénévolat Attestation de mise à disposition de biens ou de services

⚠ ATTENTION : Toutes les devises doivent être renseignées en euros même pour les dépenses prévues dans le pays d'intervention. Les taux de change à considérer sont ceux en cours au moment de la réalisation du budget.

Pour tout renseignement complémentaire ou demande d'accompagnement dans le cadre du montage de votre projet, vous pouvez contacter Occitanie Coopération aux coordonnées suivantes : equipe@oc-cooperation.org / 05 32 26 26 73